

Mesures de la productivité du travail, National (trimestrielles) – Estimation

La productivité du travail, la rémunération horaire et le coût unitaire de main-d'oeuvre sont des ratios calculés au moyen de trois variables : la production en termes réels, les heures travaillées et la rémunération pour l'ensemble des travailleurs. La méthode d'estimation employée pour arriver à ces ratios varie en fonction du niveau d'agrégation (économie totale ou industrie).

La production trimestrielle pour **l'ensemble de l'économie** est exprimée selon un indice en chaîne de type Fisher du PIB sous l'optique de la demande finale aux prix du marché. Cette mesure est similaire, du point de vue conceptuel, à celle utilisée pour le secteur agrégé des entreprises, bien qu'il y ait quelques différences en terme de couverture. Le PIB du **secteur des entreprises** exclut les activités de production non commerciales ainsi que la valeur implicite de location des logements occupés par leur propriétaire.

La production trimestrielle **par industrie** est exprimée sur la base d'un indice en chaîne de type Fisher de la valeur ajoutée au prix de base. Ces estimations correspondent à la classification du Système de classification industrielle de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Statistique Canada ne produit pas d'enquête qui puisse fournir une mesure des heures travaillées conforme au cadre du SCNC. Les Comptes canadiens de productivité comblent ce vide. Bien que les statistiques sur le travail produites par le CCP résultent de l'intégration des données de différentes enquêtes des programmes statistiques, elles peuvent être réconciliées avec les séries agrégées produites par l'EPA.

Les données trimestrielles d'heures travaillées résultent du produit de l'emploi et des heures moyennes travaillées respectives, tous deux estimés selon deux approches différentes. Nous procédons à des estimations du nombre d'emplois à partir d'ajustements faits sur les données d'emplois de l'EPA pour prendre en compte les personnes ayant plus d'un emploi et les absences non payées. La même source d'information est utilisée pour compiler les valeurs d'heures moyennes travaillées.

Une estimation de l'emploi pour l'ensemble de l'économie est produite à partir des estimations d'emplois fournies par l'EPA auxquelles sont ajoutées les emplois occupés par les militaires et les administrations autochtones. Les estimations d'heures moyennes travaillées par personne obtenues de l'EPA sont corrigées des biais causés par les congés fériés et autres événements spéciaux.

L'estimation du nombre d'emplois pour le **secteur des entreprises** est obtenue de façon résiduelle en soustrayant du nombre total d'emplois pour l'ensemble de l'économie tous les emplois occupés dans une activité non commerciale. Les

activités non commerciales sont composées du secteur gouvernemental et du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages. Les estimations d'emplois pour ces deux secteurs proviennent respectivement du programme de la statistique du travail de la Division des institutions publiques et d'une combinaison de l'EERH et de l'EPA.

Les estimations d'emplois et d'heures travaillées par industrie pour les travailleurs salariés sont tirées de l'EPA et de l'EERH. Les estimations d'emplois et d'heures moyennes travaillées pour les autres catégories de travailleurs proviennent de l'EPA. Ces estimations d'emplois et d'heures travaillées au niveau des industries sont ensuite ajustées aux repères des secteurs agrégés des entreprises.

La production trimestrielle de la rémunération des travailleurs salariés (traitements, salaire et revenus supplémentaires du travail) pour le regroupement des industries à deux chiffres provient du programme du revenu du travail de la Division des comptes des revenus et dépenses. Un niveau plus détaillé des industries est obtenu de ces données en utilisant le détail des industries de l'EERH. Les données pour le secteur de la construction sont ensuite ajustées pour refléter leur traitement particulier dans les tableaux entrées-sorties. Ceci assure une cohérence entre les données d'emploi et d'heures travaillées avec celles de la production, des salaires et des traitements. Les valeurs imputées de revenu du travail pour les travailleurs autonomes sont ensuite ajoutées au revenu du travail des travailleurs salariés pour trouver la rémunération du travail, une notion plus adéquate pour l'analyse de la productivité.

Finalement, tous les indices trimestriels d'emplois, d'heures travaillées et de rémunération sont ajustés à leurs repères annuels respectifs produits par le programme provincial des Comptes canadien de productivité (enregistrement no. 5103). Les ajustements aux repères se fait en deux temps, soit lors de la parution du premier trimestre pour l'ensemble de l'économie et au troisième trimestre pour les industries du secteur commercial.